



Cadre européen pour l'intégration des Roms : L'AEDH appelle l'Union européenne à renforcer sa position et à prendre en compte les violences faites aux Roms

Bruxelles, le 27 avril 2011

L'AEDH se réjouit du nouveau cadre pour l'intégration des Roms en Europe présenté par la Commission européenne le 5 Avril 2011ⁱ mais elle le juge insuffisant pour mettre fin aux discriminations faites aux populations Roms.

Tout en approuvant la plupart des propositions du nouveau cadre européen, l'AEDH considère que pour une réelle amélioration de la situation des Roms en Europe il est indispensable d'aller au-delà d'une vision uniquement économique et sociale et d'adopter une approche basée sur le respect des droits fondamentaux et de la dignité humaineⁱⁱ.

L'AEDH déplore ainsi l'absence des mesures destinées à mettre fin aux violences physiques contre les Roms. La question de la violence anti-Roms est extrêmement grave et doit être incluse dans tout cadre européen prétendant améliorer l'intégration des Roms en Europe. Avant de parler d'intégration il faut garantir la protection. Les Roms sont chaque jour victimes de crimes et de discriminations et de nombreux Etats membres sont défaillants et ne prennent pas les mesures nécessaire pour endiguer cette violence. En analysant la réaction des Etats pour 44 cas de violences contre les Roms, le Centre européen pour les droits des Roms (ERRC) a remarqué que dans la majorité des cas les auteurs n'ont pas été condamnés et souvent même pas poursuivisⁱⁱⁱ.

Outre la nécessité de lutter contre cette violence anti-Roms, l'AEDH renouvelle son appel aux institutions européennes de reconnaître un vrai droit à la mobilité des minorités Roms, afin de mettre fin à la contradiction de l'Union Européenne qui consiste à encourager les déplacements de certains citoyens européens tout en pénalisant ceux des populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Une telle politique est contraire à la Charte des droits fondamentaux, qui reconnaît les mêmes droits à tous les citoyens, sans distinction par rapport à l'origine. Les Roms sont des citoyens européens et une lutte efficace contre les discriminations et les violences envers les minorités à l'échelle européenne passe avant tout par la reconnaissance de cette égalité de droits.

L'AEDH est consciente que les mesures concrètes à mettre en œuvre relèvent des Etats membres, néanmoins la Commission européenne se doit de poser un cadre plus strict aux autorités nationales et de prévoir des mécanismes pour contraindre les Etats membres à mettre en œuvre de telles mesures. Sans des règles claires et globales définies à l'échelle européenne, l'objectif d'une réelle inclusion des Roms d'ici l'horizon 2020 est illusoire.

L'AEDH appelle les institutions européennes à réagir et à donner un signal fort et concret pour garantir que les violences et les discriminations contre les Roms ne soient plus tolérées.

Contact :

Pierre Barge, Président

AEDH, Association Européenne pour la défense des Droits de l'Homme

33, rue de la Caserne. B-1000 Bruxelles

Tél : +32(0)25112100 Fax : +32(0)25113200 Email : aedh@aedh.eu

L'Association Européenne pour la Défense des Droits de l'Homme (AEDH) regroupe des ligues et associations de défense des droits de l'Homme des pays de l'Union Européenne. Elle est membre associé de la Fédération internationale pour la défense des droits de l'Homme (FIDH). Pour en savoir plus, consultez le site www.aedh.eu

ⁱ Communication de la Commission sur le cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020, 5 avril 2011

ⁱⁱ L'AEDH est intervenue dans ce sens lors de l'Audition publique du Parlement européen des 30 novembre et 1^{er} décembre 2011 consacrée à la stratégie européenne pour l'inclusion des Roms

ⁱⁱⁱ Imperfect Justice: Anti-Roma Violence and Impunity, 6 avril 2011, ERRC